Trente-troisième Année. — N° 63 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. SAMEDI 3 MARS 1888

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, **13 fr. 50.** — Six mois, **26 fr.** — Un an, **50** francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, **15** francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 2 MARS 1888

LA DIPLOMATIE ALLEMANDE

La façon dont manœuvre, à propos de la question bulgare, la diplomatie allemande est fort intéressante à étudier, parce qu'elle montre avec quelle habileté M. de Bismarck sait occuper les puissances européennes et créer entre elle des compétitions et des rivalités qui les empêchent de songer éventuellement à se retourner contre l'Allemagne.

On sait que la Russie s'est décidée à faire près des puissances signataires du traité de Berlin une démarche pour leur demander d'inviter la Porte à prononcer, en qualité de puissance suzeraine, la déchéance du prince de Bulgarie.

Au lendemain de la publication du traité qui lie l'Autriche à l'Allemagne on aurait pu croire que cette démarche de la Russie serait, à Berlin, envisagée aussi peu favorablement qu'à Vienne. Par une série d'indiscrétions qui ne sont peut-être pas aussi fortuites qu'on pourrait le croire, on a appris bientôt que les propositions de la Russie ne s'étaient produites qu'après entente avec le gouvernement allemand. On en a ces jours-ci la preuve formelle par la démarche que M. de Radowitz a faite auprès du Divan, pour appuyer les démarches de M. de Nélidoff, ambassadeur de Russie à Constantinople.

Il était naturel qu'à Vienne, où on considère la question bulgare à un point de vue fort différent de celui de la Russie, on s'émût de la démarche russe et de l'attitude de l'Allemagne. Or, voilà justement qu'un journal allemand, la *Gazette de Voss*, déclare que si la Russie se trouve amenée à « régler ses comptes avec l'Autriche et *peut-être avec l'Angleterre et l'Italie*, » l'Allemagne « devra garder une stricte neutralité », en admettant seulement que la Russie n'attaquerait point la première. L'avertissement a son prix. On a prévenu la Russie, par la publication du traité austro-allemand qu'on ne lui permettait pas d'attaquer l'Autriche; on avertit maintenant celle-ci que, si elle prend l'initiative, ce sera à ses risques et périls.

D'autre part, on sait maintenant que la Grande-Bretagne et l'Italie ont fait un accueil très froid aux propositions russes. Pour la seconde de ces puissances les liens étroits qui l'attachent à l'Allemagne ne permettent guère de penser qu'elle ait été, dans cette question, absolument maîtresse de sa politique.

En ce qui touche l'Angleterre, il convient de remarquer que le comte Herbert de Bismarck, fils du chancelier et un des principaux confidents de sa politique, s'est trouvé juste à ce moment appelé à Dublin par des affaires privées, et qu'en passant à Londres, il doit conférer avec l'ambassadeur d'Allemagne. L'idée qu'il s'efforcerait d'amener l'Angleterre à manifester moins de froideur à l'égard des propositions russes se présente naturellement à l'esprit.

Ainsi, on tolérerait l'hostilité de l'Autriche et de l'Italie, tout en leur interdisant de donner aucune sanction à leur approbation et d'autre part on engagerait l'Angleterre à imiter la France et à se rallier aux propositions russes. L'Europe se trouverait ainsi divisée sur le règlement de la question bulgare.

Qu'on regarde maintenant du côté de Constantinople. On disait la Porte fort hésitante sur le sens de la réponse qu'elle devait faire à la Russie. Tout d'un coup, au lendemain de la visite de l'ambassadeur d'Allemagne au Sultan, on annonce que celui-ci est résolu à ne faire acte de suzeraineté à l'égard de la Bulgarie, que le jour où *toute les puissances européennes* se seront mises d'accord pour lui demander de faire cette démarche.

Cet accord semble-t-il possible après les incidents que nous venons de rappeler? On peut au moins en douter. Il résulterait donc de l'ensemble de ces faits, que la question resterait ouverte et que les puissances européennes se trouveraient, à l'égard de la Russie, divisées en deux groupes entre lesquels de sérieux germes de dissentiment subsisteraient. En revanche, l'Allemagne reste en bons termes avec la Russie, à laquelle elle peut dire qu'elle n'a pas permis à l'Autriche et à l'Italie de l'attaquer, et qu'elle a amené la France et l'Angleterre à la soutenir. Il est à peine besoin d'ajouter que du côté de l'Autriche et de l'Italie, l'Allemagne est absolument tranquille.

Telle est, vue d'ensemble, l'œuvre de la diplomatie allemande. Elle entraîne bien d'autres conséquences que l'heure n'est pas venue d'indiquer.

BLÉS DE L'AMÉRIQUE ET DE L'INDE

M. Eug. Marie, dans ses dernières « Revues étrangères », publiées par le *Journal d'Agriculture pratique*, rapporte qu'en Angleterre, le meeting des Chambres d'agriculture a entendu les observations de M. James Caird et du professeur Wallace qui, tous deux, ont visité l'Inde et étudié son agriculture dans tous ses détails et avec le plus grand soin et qui, tous deux également, s'accordent à déclarer que, selon toute probabilité, les quantités de grains que ce vaste pays peut expédier sur le marché anglais n'atteindront pas le chiffre qui leur a été assigné en s'appuyant sur des calculs dont les bases sont très contestables.

Quant à l'Amérique, on ne peut mettre en doute l'immense étendue et la richesse de son sol; mais, en fait, la superficie consacrée à la culture du blé n'est plus sensiblement en voie d'accroissement, et le rendement par hectare a plutôt diminué qu'augmenté. Ajoutons avec le *North British agriculturist*, dont le témoignage n'est pas suspect, et s'accorde avec les données recueillies par le docteur Sering, de Bonn, que la population des Etats-Unis s'accroît rapidement, et que les nouveaux Etats de l'extrême-ouest exposés à des sécheresses périodiques ne présentent pas des conditions particulièrement favorables à la production des grains.

La population de l'Amérique du Nord, de l'Amérique Centrale et des Indes Occidentales s'accroit, chaque année, d'environ un million 700.000 âmes auxquelles viennent s'ajouter 1.800.000 âmes contingent fourni par diverses contrées de l'Europe. Ainsi dans cet ensemble de pays qui demandent aux Etats Unis, les uns la totalité, les autres une partie du blé qu'ils consomment, la population et avec elle les besoins de la consommation, s'augmente annuellement de 3 millions et demi d'âmes.

Le prix des terres n'est plus aussi bas; les difficultés et les frais se sont accrus. Les avantages du bon marché et de la facilité du travail ne se rencontrent plus qu'où la rigueur du climat, l'inclémence des saisons n'attirent pas les colons.

Dans les conditions normales du marché, la culture du froment aux Etats-Unis n'est pas aussi largement rémunératrice qu'on a pu le croire. L'écart entre les prix de vente et les frais de production, ne laisse plus qu'une marge assez étroite, et la culture-vampire, dont on a tant parlé au début, voit se restreindre de plus en plus le cercle de ses entreprises.

LE PROCÈS WILSON

LE JUGEMENT

Condamnation de Wilson à deux ans de prison

Paris, 1er mars. — La 10e chambre correctionnelle, présidée par M. Villers, a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire Wilson.

Le tribunal n'a retenu que le fait Crespin de la Jeannière; il déclare que les manœuvres à l'aide desquelles ce dernier a été amené à verser des fonds ont un caractère frauduleux et qu'il est certain qu'elles tombent sous le coup de l'article 405 du Code pénal qui punit l'escroquerie.

M. Wilson, dit, en effet, en substance, le jugement, n'a pas promis des démarches, mais il a fait la promesse ferme de la croix de la Légion d'honneur à M. Crespin de la Jeannière, chose qu'il n'était pas en son pouvoir de donner.

Le fait Belloc est écarté par ce motif que le caractère frauduleux des manœuvres, dans la tentative dont il a été l'objet, n'est pas suffisamment établi.

Enfin, en ce qui touche le fait Legrand, le tribunal considère comme constant que Legrand a été décoré par l'intermédiaire de M. Wilson, qui a reçu à cette occasion « des sommes importantes ». Mais s'il réprouve « cet acte immoral », il déclare qu'il ne constitue pas juridiquement un délit.

Le jugement, dont la lecture a duré bien près d'une heure, a provoqué des mouvements divers dans l'auditoire.

Il se termine ainsi :

« Attendu qu'il y a une différence considérable dans la situation des divers prévenus ;

» Que Dubreuil et Hébert n'ont été que des agents subalternes ; qu'ils n'ont et ne devaient profiter, que dans une mesure très restreinte, de l'acte qui leur est imputé ; qu'Hébert était l'employé de Ribaudeau ; qu'il a dû nécessairement subir son influence ; qu'il n'a jamais subi de condamnation :

» Que tous deux méritent l'indulgence du tribunal ;

» Que Ribaudeau, tout en étant certainement plus coupable que Dubreuil et Hébert, était lui aussi dans une situation très difficile vis-à-vis de Wilson à qui il devait sa position ;

» Que sa conduite, jusqu'aux faits à lui reprochés, avait été bonne ;

» Qu'il n'est donc point indigne de toute indulgence ;

» Qu'il n'en saurait être de même pour Wilson;

» Que sa conduite, en raison de sa grande situation de fortune, en raison aussi et surtout de sa haute situation politique et de famille, est inexcusable ;

» Qu'il a non seulement compromis par ses agissements son honneur et sa dignité personnelle, mais qu'il a, à raison même de la position qu'il avait près du chef de l'Etat, offensé la conscience et la moralité publiques, qu'il a failli même compromettre l'honneur et la dignité nationale ;

» Que c'est donc le cas pour le tribunal de lui faire l'application de la loi, sans lui accorder le bénéfice des circonstanses atténuantes ;

» Par ses motifs,

» Et statuant d'abord sur les chefs de prévention relatifs à Belloc et à Legrand,

» *Dit qu'il n'y a point de délit dans les faits relevés contre les autres prévenus ;*

» Renvoie en conséquence Dubreuil, Ribaudeau et Wilson des fins de la prévention relative au fait Belloc ;

» Renvoie la femme Rattazzi et Wilson des fins de la prévention relative au fait Legrand ;

» Et, statuant sur le chef de prévention relatif à Crespin de la Jeannière ;

Declare Dubreuil, Ribaudeau et Hébert atteints et convaincus de s'être conjointement, depuis moins de trois ans, à Paris, en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence d'un crédit imaginaire ou de fausses entreprises, ou pour faire naître l'espoir d'un événement chimérique fait remettre des fonds par Crespin de la Jeannière, et d'avoir ainsi escroqué partie de la fortune d'autrui ;

» Déclare Wilson atteint et convaincu de s'être, depuis moins de trois ans, à Paris, rendu complice de l'escroquerie commise par Dubreuil, Ribaudeau et Hébert, au préjudice de Crespin de la Jeannière : 1° en provoquant audit délit par dons ou promesses ou en donnant des instructions pour le commettre ; 2° en recélant sciemment totalité ou partie des fonds obtenus dudit Crespin de la Jeannière :

» Leur faisant application, chacun en ce qui le concerne, des dispositions des art. 405, 59, 60 et 62 du Code pénal ;

» Faisant également à Dubreuil, Ribaudeau et Hébert application des dispositions de l'article 463 du même Code, à raison des circonstances atténuantes que le tribunal admet en leur faveur ;

» **Condamne :**

» **Dubreuil en quatre mois de prison ;**

» **Ribaudeau en huit mois de la même peine ;**

» **Hébert en un mois de la même peine ;**

» **Wilson en deux ans d'emprisonnement et 3,000 francs d'amende ;**

» *Dit, en outre, qu'à l'expiration de sa peine,* **Wilson sera interdit, pendant cinq ans, des droits mentionnés en l'article 42 du code pénal ;**

» Les condamne enfin tous quatre solidairement aux dépens ;

» Fixe au minimum la durée de la contrainte par corps. »

Le maximum de la peine d'emprisonnement édictée par l'article 405 du Code pénal est de cinq ans et le minimum d'un an, à moins de circonstances atténuantes.

Ni M. Wilson ni Ribaudeau n'ont assisté à la lecture du jugement. Ils n'ont pas paru au Palais.

Physionomie de l'audience

Avant l'audience, dès onze heures, une foule énorme se presse aux environs de la 10e chambre.

Le commandant Lunel avait donné aux brigadiers du Palais une consigne des plus sévères.

A midi précis, on ouvre les portes de la salle qui est aussitôt bondée d'un public composé surtout d'avocats.

La femme Ratazzi seule est assise sur le banc des prévenus, à côté de l'agent de la police de sûreté chargé de la surveiller. Les autres prévenus arrivent en ce moment. M. Wilson et Me Lenté ne sont pas présents, comme nous le disons plus haut.

Dubreuil paraît très énervé ; Hébert semble étonné de se trouver là. Ribaudeau arrive après l'ouverture de l'audience.

Le tribunal entre en séance à midi et demi. Un grand silence succède aux chuchottements.

L'affaire Wilson est appelée immédiatement. Le président lit le jugement dont nous donnons plus haut les considérants, au milieu de la plus grande attention.

A peine la lecture du jugement est-elle terminée qu'un grand bruit s'élève.

Les conversations deviennent bruyantes; tout le monde se précipite vers la sortie pour porter la nouvelle au dehors.

Dans les couloirs de la 10e chambre, Dubreuil, sorti un des premiers, se démène furieusement. Il est énervé et fortement ému. Les larmes lui viennent aux yeux.

Pendant la lecture du jugement, Dubreuil a manifesté son mécontentement. Son avocat avait beaucoup de peine à le faire rester calme.

En sortant il a crié : « Vive la France ! C'est abominable ! c'est Crespin qui nous doit de l'argent. »

On remarquait aux abords de la police correctionnelle un déploiement inusité de forces.

Certains prétendent que ces mesures avaient été prises pour prévenir une manifestation anti-wilsonienne, redoutée en cas d'acquittement.

Une autre version prétend que l'on craignait l'envahissement de la 10e chambre par les anarchistes. Mais il n'y a eu aucun incident, de nature à provoquer l'intervention de la force armée.

L'émotion produite à la Chambre par la condamnation Wilson

Paris, 1er mars. — Le verdict de l'affaire Wilson, Ribaudeau et Cie, a été naturellement aujourd'hui à la Chambre, l'objet de toutes les conversations. Nous pouvons même dire qu'il a été très vivement et très diversement commenté.

Chose digne de remarque : sur vingt personnes, quinze au moins croyaient à un acquittement surtout après la brillante plaidoirie de Me Lenté. Le jugement n'a donc pas laissé que de surprendre.

On se basait, en effet, sur cette considération, qu'au point de vue strictement juridique, il était plus que difficile, sinon impossible, d'atteindre le gendre de M. Grévy. A cela les rares fidèles qu'a encore au Palais-Bourbon M. Wilson, répondent que c'est précisément pour cela qu'il a été condamné et à une peine aussi forte. Aussi crient-ils à l'infamie.

M. de Cassagnac à qui nous avons demandé sa manière de voir, nous a répondu : « Je sais parfaitement que, légalement parlant, le complice de Ribaudeau et de Mme Rattazzi pouvait ne pas être condamné, mais moralement en était-il de même? On m'objectera peut-être qu'il fallait l'acquitter, mais avec des considérants très sévères.

» Eh bien non, je n'admets pas un jugement comportant des considérants aussi durs qu'ils puissent être sans une sanction.

» Le résultat du verdict d'aujourd'hui est un relief donné à la magistrature républicaine, relief dont elle avait grand besoin. »

M. Andrieux questionné de son côté a, comme M. de Cassagnac, reconnu que les juges de la 10e chambre se s'étaient placés qu'au point de vue moral. « On ne peut même pas, a-t-il ajouté, dire dans le cas actuel *dura lex sed lex*. La vérité est que les juges ont eu peur de la Presse. Il ont voulu tenir compte du mouvement d'opinion déterminé par les journaux et il sont allés trop loin. »

Les quatre derniers mots résument, du reste, assez bien l'opinion générale. Tout le monde est d'avis que la peine prononcée est exagérée, eu surtout égard aux peines dont ont été frappés Ribeaudau, Dubreuil et Hébert et à l'acquittement de Mme Rattazzi.

Pour quelques-uns l'exagération de la peine et de la note sévère des considérants aurait été de la part des juges préméditée, dans le but d'amener la cour d'appel à ne pas accepter ces considérants.

Pour d'autres au contraire la cour ne pourra que confirmer le jugement de la 10e chambre, au maximum l'atténuer mais jamais prononcer un acquittement, une chose sur laquelle les amis de de M. Wilson insistaient d'une façon particulière est la suivante : M. Villiers président du tribunal qui a condamné M. Wilson aurait été un protégé de ce dernier et lui devrait en partie son avancement.

Avenue d'Iéna

M. Wilson a passé toute sa journée dans son hôtel de l'avenue d'Iéna. Aux visiteurs qu'il a reçus il a déclaré qu'il était disposé à épuiser tous les degrés de la juridiction.

D'après ces mêmes personnes, il resterait même et jusqu'à la fin dans la réserve la plus complète.

Nous serions cependant bien étonnés si, condamné à une peine quelconque, aussi minime que ce soit, et même sans cela, il ne sorte pas de leurs cartons un certain nombre de dossiers et de petits papiers.

Si oui on peut s'attendre à en voir de belles, et nous connaissons plus d'un honorable que cette exhibition ne contrarierait pas peu.

Sur les boulevards

Paris, 1er mars, 10 h. 54. — Une grande animation règne ce soir, sur les boulevards. Elle est provoquée par le verdict rendu contre M. Wilson.

Les journaux se vendent avec une facilité extraordinaire. Le public comme le monde politique a été très surpris ; les uns croyant à un acquittement, les autres à une condamnation mais pas aussi forte.

On croit que si la cour d'appel confirme ou même diminue la pénalité, la cour de cassation renverra la cause devant un autre tribunal.

A Tours

Tours, 1er mars. — Le jugement de M. Wilson n'a été connu qu'à 2 h. 1/2. Il a produit une vive émotion. Les amis de M. Wilson se sont rendus en grand nombre à la *Petite France* où un conseil a été tenu. Ils ont émis l'avis qu'il n'avait pas à donner sa démission avant que les juridictions soient épuisées.

LA CONDAMNATION DE M. WILSON

ET LA PRESSE

L'*Intransigeant* :

« Quand tous les jours des malheureux vont échouer sur le banc des malfaiteurs pour avoir cédé aux tentations de la misère, quelquefois de la faim, nous estimons que nos sentiments d'humanité n'ont pas à s'égarer sur le triste monsieur qui, entré riche dans une famille présidentielle où il est devenu tout-puissant, n'a pensé qu'à augmenter sa fortune et n'a usé de sa puissance que pour commettre les plus honteux méfaits, à l'abri de toutes les immunités dont il se couvrait.

Le *Gaulois* :

« L'extirpation de Wilson ne peut pas plusauver la République que l'extirpation du larynx du Kronprinz ne pourrait, au dire des médecins, sauver le malheureux prince. »

Le *Petit Moniteur* :

« La coterie qui nous a fait la République de persécution et d'ostracisme dont nous subissons les coups, quand il lui était si aisé de nous la faire tolérante et aimable; cette coterie sent toute la force du coup qui la frappe dans ses œuvres vives, et si elle osait, elle dirait que Wilson n'était pas l'un des siens.

» Cette tardive et lâche répudiation n'est pas possible. »

Le *Soleil* :

« La matérialité des faits reprochés à M. Wilson ne laissait plus de doute dans aucun esprit depuis les débats. Leur gravité morale était encore plus incontestable. La conscience publique s'associe tout entière aux juges de la 10e chambre, lorsqu'ils disent que Wilson est indigne de toute indulgence. »

Le *XIXe Siècle* :

« A supposer que, par impossible, quelque subtilité de procédure permit à M. Wilson, soit en appel, soit en cassation, d'échapper à la peine prononcée contre lui en première instance, la morale publique a repris ses droits, la République a affirmé de la façon la plus éclatante, dans l'enceinte parlementaire et dans l'enceinte judiciaire qu'elle ne voulait avoir rien de commun avec les tripoteurs, qu'elle prétendait être ce qu'elle doit être : un régime d'honnêtes gens. »

L'*Autorité* :

« Nulle émotion ne nous saisit, lorsque nous songeons au vieillard qui reçoit l'effroyable éclaboussement de cette infamie familiale.

» Il savait tout, et il en profitait.

» Et puis, n'est-ce pas lui qui s'est lavé les mains de l'exil des justes? N'est-ce pas lui qui ferma les sanctuaires, qui chassa les moines, qui affama les prêtres, qui repoussa sur la terre étrangère, les plus nobles d'entre nous, les Fils de France?

» Qu'il pleure aujourd'hui, qu'il pleure des larmes de sang, ce beau-père d'un escroc, ce beau-père d'un voleur, car il a fait pleurer les autres en leur volant leur *Dieu*, en leur volant leur patrie, pendant que son gendre leur volait leur argent !

» C'est le châtiment. »

Le *Figaro* :

« Certes, la chute de M. Wilson est dramatique et telle, qu'elle arrête l'ironie sur les lèvres les mieux prêtes à railler. Mais, hier soir, je n'ai point songé aux locataires de l'opulent hôtel de l'avenue d'Iéna, à la morne tristesse du dîner de famille devant des domestiques qui viennent de lire la condamnation de leur maître, à l'humiliation de l'ex-président de la République enveloppé dans la réprobation qui frappe son gendre.

Non, je me représentais un petit village d'Indre-et-Loire... c'est un soir aussi, un soir d'hiver comme celui-ci; un pauvre petit employé, percepteur, receveur des contributions indirectes, receveur des postes, instituteur, peu importe ! un de ces humbles serviteurs de l'Etat qui émargent au budget une somme *inférieure à leurs besoins*, est assis au coin de son foyer éteint; sa femme hébetée de froid et de chagrin, a les attitudes écrasées de ceux que la vie a vaincus. Les enfants n'osent ni jouer ni même bouger.

» Ce malheureux vient d'être avisé qu'il était destitué. Il a été dénoncé comme n'étant point républicain, comme allant à la messe, comme envoyant sa petite fille chez les Sœurs. Ses votes sont douteux et ses propos imprudents. Aussi a-t-on fait justice de tant d'audace : le petit employé est remplacé ; dès demain, le successeur arrivera ; lui, après avoir donné dix ans de sa vie à l'Administration, au minotaure, va s'enfoncer avec les siens dans l'inconnu, dans la misère, *dans le noir* . . .

» D'où vient le coup? car enfin une dénonciation n'aurait pas suffi... Il parait que M. Wilson, gendre du président Grévy, voulait absolument la place du pauvre diable pour un gaillard à lui recommandé, homme à poigne les jours d'élection, républicain garanti, de plus abonné à la *Petite France* et faisait une propagande zélée pour cette feuille bien pensante. Cela valait bien un fromage sans doute. Aussi le lui a-t-on donné sous la forme d'une place.

» Il ne dormira pas ce soir le pauvre dégommé, ni lui ni sa femme ; peut-être ne mangeront-ils pas demain....

» J'ai revu par la pensée cette humble histoire arrivée des centaines de fois depuis dix ans, et voilà pourquoi je n'ai pas plaint M. Wilson. »

G. GLANEY.

L'ASSEMBLÉE DU PANAMA A PARIS

Paris, 1er mars. — Aujourd'hui, à deux heures, a eu lieu, au cirque d'Hiver, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires du canal de Panama.

Cette réunion doit statuer sur les moyens d'assurer l'exécution du nouveau programme des travaux proposés par le conseil d'administration M. Ferdinand de Lesseps a donné lecture du rapport du conseil.

Il résulte de ce document que la Compagnie a commencé à exécuter le canal à écluses. Du côté de l'Atlantique, il y aura cinq écluses : deux de 8 mètres et trois de 11 mètres. Du côté du Pacifique, la différence de niveau sera rachetée par quatre écluses de 11 mètres et une de 8 mètres. Chacune de ces écluses aura 18 mètres de large et 180 mètres de long.

On évalue à 654 millions la somme nécessaire pour parachever le canal ; 254 millions seraient affectés au creusement proprement dit, 125 millions seraient consacrés à l'exécution et à l'installation des ouvrages d'art. Pour les rigoles d'alimentation des biefs, il faudrait 15 millions. Le matériel coûterait 50 millions et les frais généraux et intérêts à servir aux actions et obligations émises à ce jour exigeraient 210 millions.

Pour faire face à ces dépenses, la Compagnie aurait, d'une part, ses ressources au 1er janvier 1888, soit 110 millions, et d'autre part, le produit de l'emprunt projeté, soit 600 millions. Le solde de 56 millions servirait à gager cet emprunt.

En conséquence, le conseil demande à l'assemblée d'autoriser l'émission d'une troisième série d'obligations nouvelles, en attendant le moment où l'Etat autoriserait l'émission d'obligations à lots.

Les autorisations antérieurement accordées par les actionnaires laissent encore un droit d'émission de 260 millions. L'autorisation nouvelle permettrait d'émettre pour 340 millions d'obligations, et, en sus, la somme nécessaire pour garantir les primes et le remboursement d'un emprunt de 600 millions, pourvu que cette somme ne dépasse 20 0/0 de l'emprunt.

Cette émission supplémentaire aurait pour but l'achat de rentes françaises destinées à garantir définitivement le remboursement, avec primes ou lots, de toutes les obligations à émettre, sans exception.

Pour les obligations nouvelles, troisième série, le remboursement serait effectué à 1,000 fr.

L'assemblée a voté à l'unanimité les conclusions du rapport de M. Ferdinand de Lesseps, et elle a approuvé l'emprunt projeté.

L'assemblée comprenait 1,035 actionnaires porteurs de 112,426 actions. En outre, dans les galeries supérieures du cirque, se trouvaient de nombreux obligataires.

Suivant le rapport adopté par l'assemblée, on évalue à 654 millions, la somme nécessaire pour achever le canal, savoir : 254 millions pour le creusement, 125 pour les travaux d'art, 150 pour les rigoles d'alimentation, 50 pour le matériel et 210 pour les frais généraux et intérêts à servir aux actions et obligations émises jusqu'à ce jour.

BOURSE DE PARIS

du vendredi 2 mars

Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS

Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
82 45	3 0/0	82 05	82 10	82 40
85 15	3 0/0 amortissable	.. ..	85 20	85 25
106 70	4 1/2 1883	106 32	106 37	106 70
59 10	3 0/0 Portugais	59 .1.	.. ..	59 1/4
93 52	Italien 5 0/0	93 30	93 45	93 65
66 13/15	Extérieure 4 0/0	66 7/8	.. .1.	67 1/16
77 1/4	Hongrois 4 0/0	77 1/8	.. ..	77 1/8
379 ..	Egypte 6 0/0	378 75	378 43	389 ..
14 20	Turc 4 0/0	14 .	14 ..	14 02
512 .	Obligations du Trésor	... ..	... ..	511 ..
94 75	Russe 1870 5 0/0	.. ..	.. ..	97 50
76 1/4	Russe 1880	75 3/8	.. ..	76 1/8
526 75	Bons de liquidation 5 0/0	... ..	... ..	524 ..
	Sociétés de Crédit			
3830 ..	Banque de France	.... ..	.... ..	3795 ..
453 75	Banque d'Escompte	... ..	... ..	455 ..
745 ..	B. Paris et d. Pays-Bas	742 50	... ..	755 ..
331 25	Banque Parisienne	... ..	... ..	... ..
1370 ..	Crédit Foncier	1370 .	1370 ..	1370 ..
154 ..	Banque Tharsis	152 50	.. ..	155 ..
578 75	Crédit Lyonnais	575 ..	... ..	580 ..
453 75	Société générale	... ..	... ..	453 75
... ..	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	... ..	... ..	428 75
497 50	Banque Ottomane	498 75	... ..	496 25
	Chem. de f. Franc.			
1525 ..	Nord act.	1535 ..	1527 ..	1526 25
1260 ..	Paris-Lyon-Médit. »	.... ..	.... ..	1260 ..
792 50	Est »	... ..	... ..	790 ..
900 ..	Ouest »	... ..	... ..	897 50
1337 ..	Orléans »	... ..	... ..	1340 ..
1157 ..	Midi »	... ..	... ..	1155 .
	Sociétés diverses			
2110 ..	Suez	2115 ..	2115 ..	2115 ..
1415 ..	Gaz Parisien	1415 .	... ..	1431 50
690 ..	Voitures	... ..	... ..	... ..
1155 ..	Omnibus	... ..	... ..	1160 ..
481 25	Rio-Tinto	467 50	... ..	483 75
260 ..	Panama	275 ..	... ..	265 ..
	Obligat. Foncières			
526 50	Foncières 500 4 0/0	... ..	... ..	526 ..
106 ..	» 10e 4 0/0	... ..	... ..	106 ..
595 ..	» 500 f. 3 0/0	... ..	... ..	600 ..
522 50	» 4 0/0 1863	... ..	... ..	525 ..
500 ..	» commun. 3 0/0	... ..	... ..	495 ..
385 ..	» 1877 3 0/0	... ..	... ..	382 50
486 25	» com. 1879 3 0/0	... ..	... ..	487 50
486 ..	» 1879 3 0/0	... ..	... ..	487 50
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
407 25	Nord	... ..	... ..	407 ..
398 .	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	... ..	... ..	399 50
389 25	Est 3 0/0	... ..	... ..	390 ..
400 ..	Ouest 3 0/0	... ..	... ..	400 ..
400 75	Orléans	... ..	... ..	403 ..
399 ..	Midi 2 0/0	... ..	... ..	399 25
... ..	Nord-Est	... ..	... ..	... ..
367 ..	Bône-Guelma	... ..	... ..	377 ..
	Chem. de f. Etrang.			
... ..	Autrichiens	... ..	... ..	... ..
... ..	Alpines-Autrichiennes	... ..	... ..	... ..
... ..	Lombards	... ..	... ..	... ..
242 50	Saragosse	245 ..	... ..	245 ..
	Obligat. des Villes			
534 ..	Paris 1855-1860	... ..	... ..	534 50
523 ..	— 1865	... ..	... ..	525 50
409 25	— 1869	... ..	... ..	411 .
401 ..	— 1871	... ..	... ..	400 ..
521 ..	— 1875	... ..	... ..	524 ..
523 ..	— 1876	... ..	... ..	524 ..
... ..	Marseille	... ..	... ..	389 ..
... ..	Bordeaux	... ..	... ..	103 .
98 ..	Lyon	... ..	... ..	97 50
100 ..	Lille	... ..	... ..	169 ..
48 ..	Roubaix-Tourcoing	... ..	... ..	46 ..
	Obligations div.			
349 ..	Départem. de la Seine	... ..	... ..	... ..
... ..	Gaz de Paris	... ..	... ..	... ..
... ..	Suez	... ..	... ..	... ..
... ..	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	... ..	... ..	94 25

BOURSE DE LILLE

du vendredi 2 mars

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	... ..	111 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	... ..	116 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	... ..	511 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	... ..	522 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	416 25	416 25
Armentières 1885	486 50	483 ..
Armentières 1879	... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	... ..	47 25
Tourcoing 1878	... ..	492 50
Amiens, remboursable à 100 fr.	... ..	109 50
Département du Nord	106 ..	106 ..
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie	... ..	650 ..
— » act. nouv.)	520 ..	515 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	... ..	495 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	190 ..	190 .
— — (act. n.), 250 fr. p.	... ..	262 50
Caisse Platel et Cie	375 ..	380 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	... ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	... ..	430 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	... ..	1005 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... ..	512 50
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	... ..	1840 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	... ..	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	... ..	320 .
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	... ..	500 ..
Deherripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t.p.	... ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	... ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t.p.	... ..	155 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	... ..	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie	... ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f.p.	... ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t.p.	... ..	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	... ..	3255 ..
Denain et Anzin	... ..	205 .
Obligations Nord	... ..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	... ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	... ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 300 fr	... ..	445 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 2 Mars 1888

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
82 45 .1.	3 0/0 nouveau	82 45 .1.
82 15 .1.	3 0/0 ancien	83 15 .1.
85 40 .1.	3 0/0 amortissable	85 40 .1.
106 55 .1.	4 1/2 0/0 1883	106 55 .1.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Un article de M. Laurent dans le « Paris » sur M. Wilson

Paris, 2 mars. — M. Ch. Laurent écrit dans le *Paris* :

» Un jour, on dégagera plus sûrement que nous ne saurions le faire aujourd'hui, nous qui sommes encore dans la fumée de la bataille, la haute moralité de cette grande révolte de probité nationale, contre les agents de la corruption qui la compromettaient et, puisque cette grande cause a désormais quitté le champ des polémiques ordinaires pour la barre des tribunaux, nous tenons à déclarer que la conscience française a eu satisfaction et que les juges d'appel, tout en maintenant la condamnation nécessaire, pourront, dans l'application de la peine, se rappeler cette belle parole de Joubert : « L'indulgence est partie de la justice. »

Le projet de suppression partielle des revenus particuliers des finances

Paris, 2 mars. — On se souvient qu'au cours de la discussion du budget des finances, M. Tirard a pris l'engagement de tenter l'essai de la suppression, tout au moins partielle, des revenus particuliers des finances.

En vue d'assurer l'application pratique de cette réforme, une lettre circulaire vient d'être adressée aux trésoriers-généraux qui sont invités à adresser au ministre un rapport détaillé sur ce sujet.

Une grève à Sous-le-Bois

Flers, 2 mars. — Cent vingt ouvriers, des hauts-fourneaux du Nord, à Sous-le-Bois, ont refusé de continuer leurs travaux; ils demandent une augmentation de salaire.

Cette grève entrainera le chômage de six cents autres ouvriers.

La grève de marins de Boulogne

Boulogne, 2 mars. — Le nombre des marins embarqués qui ont refusé de se mettre en route, est de 2000 environ. L'ordre n'a pas été troublé.

On espère arriver à une entente entre les marins et les patrons.

Arrivée du prince Guillaume à San-Remo

San-Remo, 2 mars. — Le prince Guillaume est arrivé à neuf heures avec le prince Henri.

Aucun membre de la famille impériale n'attendait les voyageurs à la gare.

Les médecins ont reçu l'ordre de ne plus donner aucune nouvelle aux journaux.

Dans les cercles parlementaires, circulent des bruits peu favorables, sur l'état du prince impérial.

La nouvelle du remplacement de l'empereur Guillaume par le prince Guillaume démentie.

Berlin, 2 mars. — Le bruit suivant lequel, on songerait au remplacement éventuel de l'empereur par le prince Guillaume, remplacement qui serait réglé par le cabinet, est démenti.

Nouvelles de l'Abyssinie. — Le Négus. — Une défection

Rome, 2 mars. — Le ministre de la guerre a reçu, du général en chef de Massouah, la dépêche suivante, datée du 1er mars :

« Le Négus n'est pas encore arrivé à Asmarah, je suis porté à croire que le Bey a fait une défection, qu'il a été abandonné de ses partisans. »

La participation des Etats-Unis à l'Exposition de 1889

Waddington, 2 mars. — La Chambre des Représentants a adopté une résolution tendant à accepter l'invitation de la France à l'Exposition de 1889.

La situation à Madagascar

Paris, 2 mars. — Le courrier de Madagascar arrivé au ministère des affaires étrangères ne mentionne aucun incident particulier. Il constate que la situation est toujours la même.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Séance du mercredi 2 mars 1888

Présidence de M. LEFÉVRE, vice-président

La séance est ouverte à 2 h.

La mort de M. Blancsubé

Le Président annonce la mort de M. Blancsubé, député de la Cochinchine.

Modifications au Code pénal

M. De la Batie dépose une proposition de loi tendant à modifier les articles 173 et 254 du Code pénal.

LE BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS

La Chambre reprend la suite de la discussion du budget de 1888 (ministère des travaux publics).

M. Martin Nadaud. — Je ne puis accepter qu'à regret les réductions faites sur le budget des travaux publics, en raison de la situation financière. Il faut changer notre façon de travailler si nous ne voulons pas être écrasés. Au point de vue commercial, il faut achever avec rapidité nos grands ports maritimes, canaux, chemins de fer et réseaux de voie étroite.

Si notre situation financière nous interdit les grands travaux, faits par l'Etat, il y a des capitaux privés auxquels on peut faire appel.

Pour que le Parlement puisse voter les lois nécessaires, il faudrait constituer une commission spéciale de travaux publics dont les pouvoirs dureraient aussi longtemps que ceux de la Chambre.

L'orateur demande que cette résolution soit soumise à une commission de la Chambre.

Cette proposition est renvoyée à une commission d'initiative.

M. Le Cour constate que les économies réalisées jusqu'à présent n'atteignent qu'un chiffre dérisoire relativement au déficit.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Séance du 2 mars 1888

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

La peine de mort et les travaux forcés

L'ordre du jour appelle la première délibération sur une proposition de loi portant aggravation de la peine aux travaux forcés, dans le cas où elle serait substituée à la *peine de mort*, soit par l'admission de circonstances atténuantes, soit par l'effet d'une commutation de peine.

M. Marcou, combat cette proposition, il la trouve trop dure dans ses applications.

La séance continue.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

LILLE

Les funérailles du capitaine Poublan. — Vendredi matin ont eu lieu à Lille les funérailles du malheureux capitaine Poublan, du 43e régiment, mort mercredi d'une façon si dramatique au moment même où venait de se produire le regrettable accident dû à l'imprudence du soldat Carré.

Un service religieux a été célébré à neuf heures dans la chapelle de l'hôpital militaire, insuffisante pour contenir le nombreux concours d'amis et d'officiers de toutes armes qui avaient tenu à donner au capitaine Poublan un dernier témoignage de sympathie. Dans l'assistance, nous avons remarqué M. le général Billot, commandant le 1er corps d'armée ; le général Lévy, gouverneur de la place de Lille ; les généraux de France, Morand, Duhesme, Delagrange: M. de Ricouart d'Hérouville, colonel au 43e régiment d'infanterie, entouré de tous les officiers du régiment; M. Ricard conseiller de préfecture, représentant M. le préfet du Nord;

M. Gubian, procureur de la République ; M. Duserech, directeur des douanes ; la plupart des officiers du 19e régiment de chasseurs à cheval, du 16e bataillon de chasseurs à pied, du 1er bataillon d'artillerie de forteresse, du 1er escadron du train des équipages, les médecins du corps de santé militaire, etc. Pendant le service religieux, la musique du 43e d'infanterie a exécuté, sous la direction de M. Rossignol, plusieurs marches funèbres.

L'absoute a été donnée par M. l'abbé Carnel, aumônier de l'hôpital militaire; puis, le corps du capitaine Poublan a été conduit à la gare pour être transporté à Civry-la-Perche (Meuse), où il doit reposer dans un tombeau de famille. Les tambours du 43e régiment d'infanterie ouvraient la marche, suivis de la compagnie que commandait M. le capitaine Poublan, en armes. de magnifiques couronnes de perles et de fleurs naturelles, offertes par MM. les officiers du 43e, par les sous-officiers, par les officiers du 70e régiment, auquel avait appartenu le regretté capitaine, étaient portées à bras devant le cercueil, sur lequel on avait placé l'uniforme du défunt. M. Joseph Daufy, son compatriote et ami, conduisait le deuil.

A la gare, devant le wagon qui devait emporter à Civry la dépouille de M. Poublan, M. le colonel de Ricouart a prononcé quelques paroles d'adieu et déploré la mort inattendue du brave officier survenue au moment même où le gouvernement allait récompenser par la croix de la Légion d'honneur plus de vingt ans de loyaux services. Après la touchante allocution de M. le colonel de Ricouart, l'assistance s'est retirée fort émue.

BUREAUX DES POSTES DE ROUBAIX

DÉPART. — MATIN.

8 h. 40. — Lille. — Tourcoing. — Département du Nord. — Ligne de Calais. — Angleterre. — Lignes d'Erquelines et Maubeuge. — Belgique.

11 h. 50. — Lille. — Tourcoing. — Lannoy. — Wattrelos, — Croix. — Douai. — Départements du Nord et Pas de Calais.— Ligne de Paris. — Belgique. — Etranger.